

Lycée Clémence Royer

Consignes de Sécurité Incendie

Incendie



A l'apparition d'un **feu**, **garder votre calme**



Déclencher l'alarme en appuyant sur le **boitier rouge** d'alarme incendie



Prévenir la Direction de l'établissement
Faire appeler les pompiers (N° : 18)



Attaquer le foyer au moyen des extincteurs les plus proches
Sans prendre de risque



Procéder à l'évacuation

Évacuation



A l'audition de **l'alarme incendie**



Faire sortir les personnes *dans le calme, sans précipitation (ne pas courir) et rapidement*
Sortir par les issues dégagées des fumées

Fermer les fenêtres et les portes sans les fermer à clé
Vérifier que la salle est vide



Suivre le fléchage sans jamais revenir en arrière
Se baisser dans la fumée



Ne pas utiliser l'ascenseur
Aider les personnes à mobilité réduite



Réunir les personnes sur les lieux de rassemblement

Faire l'appel

Communiquer aux membres de la Direction la liste des personnes absentes

Cas particulier de l'évacuation des personnes à mobilité réduite

En matière de sécurité incendie, la **priorité** concernant les **personnes à mobilité réduite** (PMR) est **l'évacuation** : si cela est possible, les personnes valides doivent aider les PMR à évacuer.

Rappel : l'utilisation de l'ascenseur est interdite

Si l'évacuation des PMR n'est pas possible, elles doivent être impérativement dirigées vers un espace sécurisé dédié, qui est appelé « **Espace d'attente sécurisé** » (EAS).

Une fois dans cet espace, la ou les PMR devront :

- Rester calme et garder leur sang froid
- Manifester sa ou leur présence (exemple : en se tenant près des fenêtres)
- **Ne plus quitter l'espace sécurisé jusqu'à l'arrivée des services de secours**

Les personnes valides, qui auront éventuellement accompagné la ou les PMR aux EAS, devront :

- Évacuer le plus rapidement possible le bâtiment
- **Signaler aux services de secours la présence du ou des PMR présents dans les EAS**

Le lycée compte 4 Espaces d'Attente Sécurisés (EAS) signalés par le symbole suivant :



Au 1^{ère} étage, les EAS sont :

- Espace CDI (CDI, Salle 100, Bureau COP)
- Salle de classe A 121

Au 2nd étage, les EAS sont :

- Salle des professeurs (salle principale)
- Salle de classe A 211